



## Externalisation des frontières Suivi de la politique d'externalisation de l'UE

Bulletin 4  
25 novembre 2024

« Cette planète est pour tout le monde, les frontières ne sont pour personne. C'est une question de liberté. » Benjamin Zephaniah

### Contenu

Éditorial : Politique, euphémismes et secret.....	2
Développements thématiques et régionaux.....	4
Gestion des frontières.....	4
Budgets et financement.....	6
Expulsion et réadmission.....	8
Partenariats migratoires.....	9
Autres.....	10
Le rôle croissant de Frontex dans la politique de réintégration et ses effets en Afrique de l'Ouest.....	12
Expulsions : quand l'« affirmation de soi » et l'« efficacité » sont synonymes de violence et d'abus.....	17
A propos de ce bulletin.....	20

## Éditorial : Politique, euphémismes et secret

Que contient un mot ? Dans le contexte de la politique migratoire, que signifie « retour » ?

L'universitaire Clara Lecadet le décrit comme « un euphémisme pour la violence inhérente à l'expulsion », qui efface la complexité des parcours migratoires, où l'expulsion ne signifie que rarement un véritable retour. De plus, il « naturalise » le retour comme une composante normale de la migration.

Dans ce cadre, nous considérons que le terme « **déportation** », qui reflète mieux la contrainte et la violence du processus, est plus approprié.

Comme le [montre l'une des deux analyses de ce bulletin](#), la politique d'expulsion de l'UE est déjà synonyme de violence et de préjudice. Sans surprise, les documents officiels n'en font pas état. Ceux examinés indiquent qu'une prochaine révision de la législation européenne en matière d'expulsion risque d'entraîner des mesures encore plus strictes, sévères et nuisibles.

Dans le discours officiel, le « retour » est censé être suivi d'une « réintégration ». Les personnes expulsées d'Europe sont supposées accepter leur sort, s'installer et ne plus tenter de repartir, du moins vers l'Europe.

Ce terme est également un euphémisme politique, impliquant que les expulsés étaient auparavant « intégrés » dans leur pays d'origine – une supposition discutable, voire infondée.

La politique de réintégration de l'UE fait l'objet d'une [autre analyse dans cette édition](#) avec un rôle croissant accordé à Frontex. Des témoignages du Nigeria et de la Gambie suggèrent que cela pourrait aggraver les difficultés rencontrées par les expulsés, notamment une aide à la « réintégration » insuffisante, fournie par un réseau confus d'agences et de prestataires, ainsi que des enjeux liés à la souveraineté nationale et au contrôle démocratique.

D'importantes sommes d'argent public sont allouées aux expulsions et à la réintégration : 20 millions d'euros pour la « réintégration durable » des expulsés au Bangladesh, le même montant pour un projet similaire en Irak, 113 millions d'euros pour un projet UE-OIM en Afrique subsaharienne, et 180 millions d'euros supplémentaires pour un autre programme de « réintégration durable ».

Ces chiffres proviennent d'[un des documents](#) que nous publions avec ce bulletin sur le [Groupe de coordination sur les migrations \(GCM\)](#), un organe secret au sein duquel la Commission et les États membres coordonnent les financements des projets de migration extérieure.

Créé fin 2021, le **Groupe de coordination sur les migrations (GCM)** réunit des représentants de haut niveau de l'UE et des États membres pour coordonner les projets migratoires en cours ou à venir à l'échelle mondiale.

Son objectif est d'identifier des « complémentarités et synergies » entre les actions de l'UE et celles des États membres. À première vue, cette approche semble pertinente : éviter le gaspillage de fonds publics en doublonnant les initiatives et favoriser une action collective plus efficace.

Cependant, ces avantages apparents masquent un problème fondamental : ces financements servent avant tout à renforcer des politiques migratoires et de contrôle des frontières nuisibles. De plus, une grande partie de ces fonds provient de l'aide au développement, détournée à ces fins.

Les projets examinés par le CGM sont principalement financés par les budgets de développement - pour l'UE, il s'agit de l'instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale (NDICI).

Jusqu'à 10 % de ce budget de 80 milliards d'euros sont censés être utilisés pour des projets liés à l'immigration, [détournant ainsi l'aide au développement de son objectif initial](#). Plutôt que de normaliser cette pratique, il est essentiel de la remettre en question.

L'opposition devient d'autant plus difficile lorsque les discussions et décisions se déroulent en secret. Le CGM est un « groupe spécial informel », ce qui signifie qu'il échappe aux règles de transparence applicables [groupes d'experts et de conseillers de la Commission](#) (un euphémisme en soi).

Ce manque de transparence fait que le GCM est à peine mentionné dans les documents publics, et aucune information publique significative n'est accessible. À notre connaissance, nous sommes la première organisation à publier des documents substantiels issus de ses travaux.

Cependant, ces documents restent limités, datant principalement de 2021 et 2022. L'accès aux plus récents a été refusé au motif que les décisions sur les projets concernés n'ont pas encore été prises. D'autres refus et expurgations ont été justifiés par des impératifs de « sécurité publique » et de préservation des relations internationales.

Ces documents restent précieux pour toute personne cherchant à comprendre, analyser ou contester l'enracinement du programme de contrôle des migrations extérieures de l'UE. Ils offrent un aperçu des projets, des priorités et des pistes pour des recherches approfondies.

Pour notre part, nous continuerons à accéder à davantage de documents produits par le CGM et d'autres entités secrètes de l'UE, comme le [MOCADÉM](#). De même, nous poursuivrons la publication des documents issus d'[autres organes de l'UE](#). Avec une nouvelle Commission [prête à accélérer l'agenda de l'externalisation](#), il est plus important que jamais de les exposer et de les remettre en question.

-Chris Jones, *Statewatch*

## Développements thématiques et régionaux

La plupart des documents publiés avec ce bulletin concernent le Groupe de Coordination sur les Migrations (GCM) et datent principalement de 2021 ou 2022. Bien qu'ils ne reflètent pas les développements les plus récents, ils offrent un aperçu du fonctionnement du GCM, des types de projets discutés au sein du groupe et des fonds d'aide au développement alloués à des projets orientés, d'une manière ou d'une autre, au contrôle externalisé des migrations.

Nous publions également une présentation de Frontex sur « l'analyse des risques aux frontières aériennes », illustrant comment les demandeurs d'asile sont perçus comme un « risque » dans la politique frontalière de l'UE, ainsi qu'une autre sur sa coopération avec les États non membres de l'UE en 2023. Nous attendons encore les réponses à de nombreuses demandes de documents, et les ajouterons aux archives dès qu'ils seront disponibles.

Tous les documents résumés ici, ainsi que ceux des éditions précédentes du bulletin, sont accessibles dans nos [archives documentaires](#), qui incluent également des sections sur :

- Groupe de coordination sur les migrations
- Conseil européen
- Groupe de travail sur les aspects externes des migrations (EMWP)
- Conseil Justice et affaires intérieures
- Mécanisme opérationnel pour la dimension externe des migrations (MOCADÉM)
- Comité stratégique sur les frontières, l'immigration et l'asile (CSIFA)
- Groupe de travail sur les visas
- Groupe de travail sur les frontières
- Groupe de travail sur l'intégration, la migration et l'expulsion (IMEX)

### Contenu

- [Gestion des frontières](#)
- [Budgets et financement](#)
- [Expulsion et réadmission](#)
- [Partenariats migratoires](#)
- [Autres](#)

## Gestion des frontières

### [Analyse des risques aux frontières aériennes](#)

- Points clés:
  - Présentation par Frontex sur l'analyse des risques aux frontières aériennes
  - Indique que le « Réseau d'analyse des risques aux frontières aériennes » fournit des mises à jour hebdomadaires sur les refus d'entrée, les demandes d'asile, les « séjours illégaux », et d'autres données pertinentes.

- Il contient des statistiques sur le nombre de demandeurs d'asile par nationalité et les aéroports de l'UE, où ils ont déposé leur demande et présente les demandeurs d'asile comme un «risque» nécessitant une analyse et une intervention.
- De: Frontex
- A : [Groupe de travail sur l'intégration, la migration et l'expulsion](#)
- Date du document: 29 octobre 2024
- Numéro de document: WK 13482/2024 INIT

#### Renforcer la capacité opérationnelle de la marine égyptienne et des gardes-frontières pour gérer les flux migratoires et assurer la recherche et le sauvetage en mer.

- Points clés
  - Vise à «prévenir les traversées irrégulières par les Égyptiens et les migrants d'autres nationalités vivant ou transitant en Égypte».
  - Les «parties prenantes» du projet comprennent le ministère égyptien de la défense et d'autres personnes dont les noms sont censurés.
- De: Inconnu
- A : [Groupe de coordination sur les migrations](#)
- Date du document: non daté, publié le 30 octobre 2024

#### Renforcer la coopération internationale contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains en Afrique du Nord

- Points clés
  - Un projet qui vise à « renforcer la capacité des forces de l'ordre en Afrique du Nord à enquêter efficacement et à poursuivre les groupes criminels organisés qui se livrent au trafic de migrants et, le cas échéant, à la traite des êtres humains ».
  - Cela se fera en augmentant la capacité des forces de police à « gérer, partager, analyser et utiliser les informations policières » et à « mener des opérations policières ciblées et cooperatives »
  - Le projet prévoit une éventuelle coopération avec Interpol et les agences de l'UE chargées de la justice et des affaires intérieures.
- De: Inconnu
- A : [Groupe de coordination sur les migrations](#)
- Date du document: non daté, publié le 30 octobre 2024

#### Fiche de projet : Appui à la coopération transfrontalière et à la gestion intégrée des frontières en Afrique du Nord

- Points clés:
  - Un projet proposé en Afrique du Nord (aucun lieu plus précis n'est indiqué) visant à lutter contre les « groupes criminels organisés, notamment ceux impliqués dans le trafic de migrants et la traite des êtres humains ».
  - Le budget est censuré

- Le projet s'inscrit dans le cadre de l'initiative «Team Europe » sur la route migratoire de la Méditerranée centrale et de l'initiative «Team Europe » sur la route migratoire de la Méditerranée occidentale et de l'Atlantique.
- De: Inconnu
- A : [Groupe de coordination sur les migrations](#)
- Date du document: non daté, publié le 30 octobre 2024

Libye et Tunisie, « Soutien de l'UE aux institutions de gestion des frontières en Libye et en Tunisie » Document d'action

- Points clés:
  - Propose 45 millions d'euros pour des centres de sauvetage maritime, la surveillance des frontières et la formation des garde-côtes en Libye et en Tunisie, dans le cadre d'un objectif humanitaire de recherche et de sauvetage, malgré l'instabilité politique et le risque potentiel de « conditions de sécurité critiques » qui entravent le projet
  - L'accent est mis sur la « prévention des departs » et le renforcement des capacités de surveillance par le biais d'un soutien technique et de programmes de formation, 5 millions d'euros étant spécifiquement alloués à l'achèvement du système de surveillance côtière de la Tunisie.
  - Création d'un centre de coordination des secours maritimes et d'une académie de formation des gardes-frontières en Libye, financement de l'extension des capacités des patrouilles côtières tunisiennes grâce à une académie de formation, et maintien d'«actions complémentaires de gestion des frontières terrestres ».
- De/auteur: Services de la Commission
- A : [Groupe de coordination sur les migrations](#)
- Date du document: 5 juillet 2021

## Budgets et financement

Liste des projets présentés par les services de la Commission (FPI, INTPA et NEAR) au Groupe de coordination sur les migrations lors de ses réunions du 3.12.2021, 17.02.2022, 01.04.2022, 17.06.2022, 19.10.2022, 16.11.2022, 24.11.2022 et 25.01.2023.

- Points clés:
  - Une liste de projets utilisant l'aide au développement pour atteindre les objectifs de la politique migratoire, répartis par région géographique: Amériques, Asie, Afrique subsaharienne, Afrique du Nord, Europe de l'Est, Méditerranée orientale et « Global ».
  - Les projets utilisent le « marqueur de migration », qui fait l'objet d'une note séparée.
  - « Il s'agit d'un document vivant, destiné à être progressivement élargi et amélioré», ce qui signifie qu'il pourrait y avoir des versions ultérieures.
- De la part de: Commission européenne
- A : [Groupe de coordination sur les migrations](#)
- Date du document: non daté, publié le 30 octobre 2024

Note à l'attention des cadres supérieurs et des chefs de délégation de l'INTPA, du FPI et de NEAR (Note d'orientation sur le marqueur de migration dans NDICI-Global Europe)

- Points clés:
  - Note d'orientation établissant les règles de suivi des dépenses de l'UE pour les actions liées aux migrations dans les pays tiers, en réponse à l'exigence selon laquelle l'instrument de financement NDICI-Europe mondiale (le principal outil de financement de l'aide au développement et de la coopération extérieure de l'UE pour 2021-2027) consacre 10 % de ses fonds à des «actions soutenant la gestion et la gouvernance des migrations et des déplacements forcés »
  - Note que les projets de développement financés par le NDICI-GE comptent pour « atteindre l'objectif de dépenses en matière de migration » s'ils « s'attaquent aux causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés », mais seulement «lorsqu'ils ciblent directement des défis spécifiques liés à la migration et aux déplacements forcés»
  - Donne des instructions sur la conception de projets pertinents pour atteindre l'objectif de dépenses en matière de migration; ces projets doivent analyser la situation migratoire dans le pays dans lequel l'action aura lieu, cibler directement les «défis» en matière de migration, et suivre et rendre compte des « résultats liés à la migration».
- De la part de: Commission européenne
- A: Commission européenne et fonctionnaires des États membres
- Date du document: 1er août 2021
- Numéro de document: Intpa.g.6 (2021)6244514

Discussions tenues lors des 4ème, 6ème et 7ème réunions du groupe de coordination sur la migration Mécanisme flexible pour les migrations et les déplacements forcés 17 juin, 16 novembre et 24 novembre respectivement

- Points clés:
  - Décrit les projets financés par un nouvel instrument de financement « Flexible Mechanism » de 200 millions d'euros dans le cadre de NDICI-Global Europe, destiné à « maximiser l'effet de levier de l'UE » et à inciter les pays partenaires d'Afrique subsaharienne à coopérer avec l'UE en matière de contrôle des migrations
  - Le mécanisme a approuvé le financement de projets au Niger (13 millions d'euros pour soutenir la police nigérienne dans la « lutte contre les réseaux criminels liés à la migration irrégulière »), en Mauritanie (20 millions d'euros pour la formation professionnelle, l'éducation sur les « risques migratoires » et l'information sur les possibilités d'emploi local pour « éviter les mouvements secondaires vers l'UE »), au Kenya (15 millions d'euros pour transformer les camps de réfugiés en installations à long terme) et en Ouganda (15 millions d'euros pour soutenir l'Ouganda dans l'élaboration de politiques et la fourniture de services à l'afflux de réfugiés provenant principalement de la RDC).
  - Prend note des discussions et des réactions des États membres sur chaque projet et des réponses; par exemple, plusieurs États membres (FR, NL, ES) ont demandé si le projet de déplacement forcé en Ouganda devait être financé par ce mécanisme, plutôt que par d'autres instruments destinés aux déplacements, ce à quoi le CGM a répondu que la stabilité de la région était « d'une importance stratégique pour l'UE ».
- De/Auteur: Le Secrétariat du Groupe de coordination sur les migrations

- A : [Groupe de coordination sur les migrations](#)
- Date du document: 13 décembre 2022

## Expulsion et réadmission

### [Appui à la protection et à l'intégration économique et sociale des rapatriés tunisiens, des populations déplacées et des communautés d'accueil en Tunisie et au Maroc](#)

- Points clés
  - Un projet visant à « améliorer l'accès à la protection et à l'aide économique et l'intégration sociale des Tunisiens [sic] rapatriés, des populations déplacées et des communautés d'accueil en Tunisie et au Maroc »
  - Le document notes: « Il est essentiel de créer des opportunités locales pour la jeunesse tunisienne, afin d'avoir des perspectives autres que celle du départ pour réussir, mais aussi en même temps de renforcer le mécanisme de soutien au retour »
  - Le budget proposé est censuré
- De: Inconnu
- A : [Groupe de coordination sur les migrations](#)
- Date du document: non daté, publié le 30 octobre 2024

### [Maroc, Algérie, Libye, Tunisie, Égypte Document d'action « Soutenir la protection, le retour et la réintégration durables en Afrique du Nord »](#)

- Points clés
  - Propose un programme de 60 millions d'euros sur trois ans à partir de 2022 pour travailler avec les pays partenaires d'Afrique du Nord afin de renvoyer les migrants bloqués ou détenus dans leur pays d'origine, et pour soutenir la «réintégration durable » des personnes de la région d'Afrique du Nord renvoyées par l'UE.
  - définit l'action comme un « soutien aux retours volontaires », tout en reconnaissant le «manque urgent de protection efficace et d'assistance suffisante » auquel sont confrontés les migrants dans la région (en particulier en Libye), ainsi que les « canaux limités » pour l'immigration légale
  - L'action vise à renforcer la capacité des pays partenaires à renvoyer les migrants dans leur pays d'origine et à accroître l'«appropriation » de ce processus par les pays partenaires, tout en collectant des données sur le projet et les flux migratoires en vue d'une utilisation future.
  - L'action se superpose et travaille en collaboration avec plusieurs programmes de réintégration existants dans la région par l'OIM, l'ICMPD, la société civile, les États membres de l'UE, et plus encore, et reconnaît que les « lacunes en matière de coordination » avec ces programmes sont un problème que l'action espère résoudre.
- De/auteur: Services de la Commission
- A : [Groupe de coordination sur les migrations](#)
- Date du document: 3 décembre 2021



## Partenariats migratoires

### Soutien de l'UE à l'immigration légale, à la mobilité et aux partenariats de compétences avec les pays d'Afrique du Nord

- Points clés
  - L'objectif est de s'appuyer sur d'autres projets, notamment THAMM, mais « il se concentrera davantage sur le secteur du développement du capital humain; il encouragera une plus grande participation du secteur privé; il mettra en place des mécanismes de coordination plus solides dans les pays partenaires afin de renforcer l'appropriation par les autorités nationales ».
  - Le budget et la durée proposés sont censurés
- De: Inconnu
- A : [Groupe de coordination sur les migrations](#)
- Date du document: non daté, publié le 30 octobre 2024

### Présentation : Coopération entre Frontex et les pays tiers en 2023

- Points clés
  - Donne un aperçu du travail de Frontex avec les États non membres de l'UE en 2023, notant des « résultats opérationnels concrets » et une augmentation des déportations soutenues par Frontex de 60 % comme résultats clés.
  - Les pays en phase de préadhésion bénéficient d'une « priorité absolue dans les dimensions extérieures ».
  - Neuf officiers de liaison « retour » de l'UE ont été déployés en 2023, couvrant 13 États non membres de l'UE différents.
- De: Frontex
- A : [Groupe de travail sur les aspects extérieurs de l'asile et de la migration \(EMWP\)](#)
- Date du document: 20 septembre 2024
- Numéro de document: WK 11796/2024 INIT
- Classification: LIMITE

### Algérie, Égypte, Libye, Maroc et Tunisie, « Vers une approche holistique de la gouvernance des migrations de main-d'œuvre et de la mobilité des travailleurs en Afrique du Nord » (THAMM III)

- Points clés
  - Propose une action de 5 millions d'euros pour promouvoir les « voies de migration légales » approuvées par l'UE entre les pays d'Afrique du Nord et les États membres de l'UE par le biais de programmes de formation et de mobilité, dans le prolongement des projets pilotes et des phases précédentes (THAMM I et THAMM II).
  - Il est question de continuer à faciliter la coopération avec les pays d'Afrique du Nord en matière de migration de la main-d'œuvre et de programmes de mobilité en soutenant la formation professionnelle, l'adéquation des compétences et le renforcement des institutions, qui seront « mutuellement bénéfiques pour les sociétés et les marchés du travail en Europe ».
  - Comme pour les initiatives THAMM précédentes, aucune mention n'est faite de l'assouplissement de la politique de l'UE en matière de visas (seule une mention passagère de la collaboration avec les consulats et du soutien à la « gestion de la migration légale ») - les activités proposées se concentrent sur l'analyse des besoins du marché du travail de l'UE, la mise en place de formations professionnelles et l'encouragement des partenariats d'échange entre les institutions de l'UE et de l'Afrique du Nord.

Externalisation des frontières: Suivi de la politique d'externalisation de l'UE

Bulletin 4, 25 novembre 2024

- De/auteur: Services de la Commission
- A : [Groupe de coordination sur les migrations](#)
- Date du document: 2 août 2021

## Autres

### [Renforcer la protection et la résilience des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants en situation de vulnérabilité en Égypte](#)

- Points clés:
  - Un projet en Egypte pour « la fourniture de services de base et l'accès aux services de base, principalement la santé et l'éducation la protection des mineurs non accompagnés et des jeunes adultes par le biais du regroupement familial et de la protection de l'enfance ».
  - Le budget et la durée proposée sont tous deux censurés
- De: Inconnu
- A : [Groupe de coordination sur les migrations](#)
- Date du document: non daté, publié le 30 octobre 2024

### [Libye, «Accroître la protection et la résilience des migrants, des personnes déplacées de force et des communautés d'accueil en Libye ». Document d'action](#)

- Points clés:
  - Propose une action de 55 millions d'euros menée en Libye par le biais de subventions et d'ONG partenaires afin d'accroître la protection et l'aide aux personnes déplacées de force, y compris l'emploi et les évacuations, ainsi que la « sensibilisation » aux risques de trafic et la protection contre le trafic.
  - Elle décrit les conditions « désastreuses » dans les centres de détention libyens, notamment le manque de nourriture, d'eau, de ventilation et d'assainissement, la surpopulation extrême, l'absence de gardiennes entraînant un risque élevé de violence sexuelle, et l'accès limité des agences humanitaires.
  - Le projet est présenté comme étant conforme au nouveau pacte sur les migrations et l'asile, mettant l'accent sur la protection et l'assistance tout en reconnaissant que la Libye reste la principale plaque tournante de l'immigration irrégulière vers l'Europe par la route de la Méditerranée centrale.
- De/auteur: Services de la Commission
- A : [Groupe de coordination sur les migrations](#)
- Date du document: 2 août 2021

### [Groupe de coordination sur les migrations dans le cadre du NDICI - L'Europe globale et les instruments de coopération bilatérale des États membres - lettre de fondation et règlement intérieur](#)

- Points clés:
  - Lettre fondatrice et règlement intérieur établissant le Groupe de coordination sur les migrations, un groupe informel entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe.

La Commission et les États membres de l'UE doivent « échanger des informations et des points de vue afin d'assurer la coordination et la cohérence » sur l'utilisation des fonds NDICI - Global Europe pour « soutenir les actions liées aux migrations extérieures ».

- Les objectifs du groupe sont de « garantir un maximum de synergies entre les actions de l'UE et des États membres », tout en évitant les doubles emplois, grâce à l'échange d'informations sur les projets de migration prévus dans les pays tiers.
- Explique que les réunions du CGM doivent permettre aux États membres de discuter de la mise en œuvre et de la coordination des projets futurs et de suivre les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif du NDICI-GE consistant à consacrer 10 % de son budget d'aide et de développement extérieur à des projets liés aux migrations, et de fournir au Parlement européen et au Conseil des informations actualisées sur ces progrès
- De la part de: Secrétariat général du Conseil
- A: Groupe de travail sur la coopération au développement et les partenariats internationaux
- Date du document: 21 novembre 2022
- Numéro de document: WK 16046/22
- Classification: LIMITE
- Censuré: Oui

#### Groupe de coordination sur les migrations dans le cadre du NDICI - Global Europe et les instruments de coopération bilatérale des États membres - Termes de référence (ToR)

- Points clés:
  - Il s'agit d'un « groupe spécial informel créé par la Commission », composé des "services compétents de la Commission européenne et du SEAE, ainsi que des autorités compétentes des États membres de l'UE »
  - L'objectif du groupe est « d'échanger des informations et des points de vue afin d'assurer la coordination et la cohérence entre l'utilisation des fonds NDICI - Global Europe pour soutenir les actions liées aux migrations extérieures et les actions des États membres liées aux migrations »
  - Trois types de points sont envisagés pour être discutés au sein du groupe: « Échange sur les orientations de la mise en œuvre »; discussions de coordination en vue de projets futurs; et informations sur les projets approuvés.
- Auteur: Commission européenne
- A: Inconnu
- Date du document: 11 novembre 2021
- Numéro de document: Ares (2021)6942056
- Classification: Aucune

# Le rôle croissant de Frontex dans la politique de réintégration et ses effets en Afrique de l'Ouest

-Ngozi Uzomah et Rossella Marino

*L'externalisation des contrôles frontaliers européens en Afrique a suscité une attention politique et critique considérable, contrairement aux politiques de « réintégration », censées aider les personnes expulsées de l'UE. Le rôle de Frontex dans l'« expulsion » et la « réintégration » ne cesse de croître, avec des conséquences en Gambie et au Nigeria qui soulèvent des questions sur la « souveraineté nationale », les « droits des expulsés » et l'« instrumentalisation d'organisations indépendantes ».*

## Introduction

Les responsables politiques européens cherchent à distinguer le retour volontaire assisté de l'éloignement forcé. Pourtant, ces deux formes de retour, résultant de l'illégalisation des migrants, s'apparentent toutes deux à une déportation. Les expulsés et leurs communautés peinent à se reconstruire après des expériences migratoires et des expulsions traumatisantes.

Dans les rares cas où les pays européens leur offrent une assistance à la réintégration, celle-ci sert avant tout à inciter au départ, reste limitée et repose sur une vision eurocentrique dans sa conceptualisation. En effet, elle privilégie des projets commerciaux individuels fragiles, exploités sur la base des ressources et une formation insuffisantes, sans s'attaquer à l'exploitation économique des Africains ni à l'injustice de la mobilité à laquelle ils sont confrontés.

En 2023, l'implication de Frontex dans l'expulsion de ressortissants de pays tiers a augmenté de 116 % pour les retours dits volontaires et de 58 % dans l'ensemble. Cette analyse explore les conséquences de cette expansion en l'Afrique de l'Ouest.

## Frontex et l'Afrique de l'Ouest

Frontex est présente en Afrique de l'Ouest depuis long temps. L'opération Hera, lancée en 2006, mène des patrouilles maritimes et aériennes au large des côtes du Sénégal, de la Mauritanie, du Cap-Vert et du Maroc. Tous les pays d'Afrique de l'Ouest font partie de la communauté du renseignement Africa-Frontex (AFIC), et le Nigeria, le Niger, le Togo, le Ghana, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Sénégal et la Mauritanie hébergent des cellules d'analyse des risques, utilisées pour collecter des données sur la criminalité transnationale et le franchissement des frontières.

L'agence a également des accords de travail avec le Nigeria et le Cap-Vert, et en possédait un avec la mission de renforcement des capacités de l'UE au Niger (EUCAP Sahel Niger) jusqu'à ce que le gouvernement nigérien y mette fin.

Ce type d'accord prévoit généralement l'échange d'informations, le renforcement des capacités en matière de gouvernance des frontières et la facilitation des accords de réadmission. Cependant ils ne requièrent ni l'approbation de la Commission européenne ni celle du Parlement européen, soulevant ainsi des questions de transparence et de démocratie.

Au-delà des accords de travail, des accords de statut peuvent être conclus entre l'UE et États tiers. Ils permettent le déploiement de fonctionnaires de Frontex dans des États non membres de l'UE. Ceux-ci sont négociés par la Commission avec le pays concerné et doivent être approuvés par le Parlement européen.

Les accords sur le statut permettent aux agents de Frontex d'effectuer des contrôles et des surveillances aux frontières. En Afrique, l'UE [a déjà tenté de conclure un tel](#) accord avec la Mauritanie, et un accord avec le Sénégal reste envisageable.

Ces initiatives traduisent [une tendance croissante à l'externalisation](#), soulèvent des problèmes de souveraineté évidents et [entravent directement la libre circulation au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest \(CEDEAO\)](#).

### **Expulsion et réintégration**

La politique de « réintégration » de l'UE a suscité moins d'attention publique que d'autres initiatives. Depuis 2018, l'Union européenne l'a mise en œuvre en impliquant des prestataires de services locaux via le Réseau européen pour le retour et la réintégration (ERRIN).

En 2022, le Service commun de réintégration (JRS) de Frontex a repris ERRIN, et l'a rebaptisé Programme de réintégration de l'UE (EU-RP). Le fait de confier la politique de réintégration à un acteur clairement sécuritaire comme Frontex souligne encore davantage le lien entre le soi-disant retour volontaire et l'éloignement forcé évoqué plus haut.

Des documents politiques révèlent récemment l'intention d'étendre le [rôle des officiers de liaison de Frontex dans l'expulsion et la réintégration](#), avec une augmentation [leur financement et leur déploiement](#). L'objectif de Frontex est de renforcer davantage de normalisation, de datafication et de numérisation dans l'expulsion et la réintégration.

Plus spécifiquement, [Frontex renforcera son rôle dans le « conseil au retour »](#) en développant des formations spécialisées et des programmes dédiés. L'agence intensifiera également l'extraction de données sur le [concept flou de « réintégration durable »](#) ; et développera de nouveaux [outils numériques le suivi des expulsions et de la réintégration](#).

Il s'agit notamment du système de gestion des cas de retour (RECAMAS), de l'application de gestion intégrée des retours (IRMA 2.0) et d'un « projet pilote d'entrepôt de données sur les retours ». Une application mobile pour la réintégration (RAPP) sera développée. En outre, les conseillers en matière de retour devraient utiliser l'outil d'assistance à la réintégration (RIAT), une interface numérique regroupant les informations et assurant le suivi de toutes les phases du retour et de la réintégration.

Les sections suivantes analysent ces développements dans le contexte de la Gambie et du Nigéria.

### **Le rôle croissant de Frontex et ses conséquences pour la Gambie et les migrants**

#### **Questions de souveraineté**

La relation entre la Gambie et l'UE sur l'expulsion des migrants illégaux est complexe. En 2018, le gouvernement gambien et l'UE ont ratifié un [document de bonnes pratiques sur les procédures de retour](#). Ce document comprend des dispositions sur le soutien de l'UE à la réintégration des personnes expulsées. Cependant, en 2019, le président gambien Adama Barrow a instauré un moratoire sur les retours forcés, [entraînant des sanctions de l'UE](#). Face à cette pression, le gouvernement gambien a finalement reculé sur sa décision. Cet épisode illustre clairement [les tensions sur la souveraineté](#) dans les relations entre la Gambie et l'UE. L'assistance de l'UE est désormais de plus en plus déléguée à Frontex, qui, compte tenu de ses [nombreux antécédents en matière de violations des droits de l'homme à l'intérieur et à l'extérieur du territoire de l'UE](#), suscitent de vives inquiétudes, exacerbant encore ces préoccupations.

## ***La lutte des déportés pour le soutien***

L'[extension du mandat de](#) l'officier de liaison de Frontex basé au Sénégal implique désormais l'agence dans les opérations d'expulsion vers la Gambie. Jusqu'à présent, l'assistance à la réintégration financée par l'UE dans le cadre de ce que l'on appelle le retour volontaire assisté était [auparavant](#) assurée par le Bureau de développement catholique gambien (CaDO), sous la supervision de Caritas International Belgique, via le programme ERRIN.

Comme mentionné précédemment, Frontex a pris en charge le Programme de réintégration (PR) de l'UE en 2022. A la suite de cette transition, l'agence a établi un [partenariat](#) avec Caritas International Belgique et CaDo. Ce partenariat vise à fournir une assistance post-arrivée et une aide à la réintégration aux rapatriés, y compris un hébergement temporaire et à long terme, un capital de départ pour le développement d'une entreprise, la scolarisation et la formation.

[Les anciens bénéficiaires d'ERRIN](#) ont signalé des retards dans la l'obtention de l'aide, un suivi insuffisant une confusion quant aux différentes formes d'assistance proposées par les partenaires, notamment l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). L'implication de Frontex dans [un paysage déjà saturé d'](#)acteurs humanitaires et de développement ajoute un élément de complexification excessive.

Quant à Caritas, sa volonté de travailler avec Frontex confirme les analyses des chercheurs sur l'[intégration croissante des soi-disant acteurs humanitaires dans un paysage de gouvernance migratoire essentiellement sécuritaire](#).

### ***Conséquences pour le paysage de la société civile***

La normalisation des outils numériques et des programmes de formation mentionnés ci-dessus peut bénéficier à Frontex et aux fonctionnaires qui collaborent avec l'agence, mais risqué d'être préjudiciable aux personnes concernées, en raison des différences de situations, de pays et de contextes. De plus, l'intensification de l'extraction de données soulève des problèmes de confidentialité et de protection de la vie privée.

L'augmentation des fonds pour renforcer le rôle de Frontex dans l'expulsion et la réintégration consolidera davantage la position de l'agence *vis-à-vis des* acteurs de la société civile implantés localement en Gambie. Cela inclut des organisations dirigées par des déportés qui tentent de s'émanciper d'acteurs plus puissants, comme l'OIM, accuse d'instrumentaliser [politiquement et financièrement](#) ces communautés sous prétexte d'une gestion efficace des migrations.

## **Le renforcement du rôle de Frontex et ses conséquences pour le Nigeria et les migrants**

### ***Questions de souveraineté***

La collaboration de Frontex avec le gouvernement nigérian, notamment le Service d'immigration du Nigéria (NIS), soulève des questions majeures sur la souveraineté nationale. L'[accord de travail](#) en place, signé en 2012, ainsi que la stratégie de gestion des frontières du NIS [\(2019-2023\)](#) illustre un dialogue et une coopération structurés qui pourrait nuire à l'autonomie du Nigéria dans la gestion de ses politiques migratoires. Les autorités nigérianes sont encouragées à intensifier leurs efforts pour la mise en œuvre l'[accord](#), une pression qui risqué de porter atteinte à la souveraineté du pays.

L'accent mis sur le rôle de Frontex dans la gestion des frontières et les opérations de retour suggère un transfert de contrôle qui pourrait limiter la capacité du Nigeria à protéger les droits de ses citoyens. Ce changement risque d'entraver la liberté de circulation des Nigériens cherchant à franchir la frontière, que ce soit pour fuir l'insécurité (banditisme, enlèvements, conflits) ou pour accéder à de meilleures opportunités économiques.

Externalisation des frontières: Suivi de la politique d'externalisation de l'UE  
Bulletin 4, 25 novembre 2024

### ***Privilégier l'expulsion à la réintégration***

Un [projet de plan d'action de l'UE](#) sur le Nigéria datant de septembre 2021 met l'accent sur le retour, la réadmission et la réintégration, mais l'accent a été mis de manière disproportionnée sur la facilitation de l'expulsion plutôt que sur l'assurance d'une réintégration complète.

Bien que Frontex participe à des initiatives censées soutenir les rapatriés, comme le [programme IRARA](#) (Integrated Reintegration Assistance for Returnees and Asylum Seekers), les organisations de la société civile (OSC) signalent un écart important entre les promesses et la réalité. En pratique, de nombreuses personnes expulsées peinent à se réintégrer dans leur communauté, les poussant souvent à reprendre des routes migratoires en quête de meilleures opportunités à l'étranger.

### ***Processus non transparents***

Le système de réintégration dans lequel Frontex opère au Nigeria signale régulièrement son manque de transparence. De nombreuses personnes expulsées font état de confusion et d'un manque d'informations sur les procédures qui les concernent. Cette opacité aggrave leur vulnérabilité, les laissant sans soutien ni accompagnement adéquat.

Un membre d'une organisation de la société civile (OSC) a ainsi déclaré aux auteurs de cet article: « Ils [Frontex/le programme IRARA] ramènent des personnes... qui ont perdu la raison. Quelles sont les dispositions prises? Y a-t-il des dispositions pour la récupération? ». Cette déclaration met en évidence l'urgence d'une communication plus claire et de mécanismes de soutien concret pour les personnes renvoyées.

### ***Problèmes de santé et défis psychologiques***

Malgré l'aide à la réintégration, les problèmes de santé restent une préoccupation majeure pour de nombreux migrants nigériens de retour au pays. Des rapports indiquent que certains migrants reviennent avec de graves troubles psychologiques et de santé, après avoir subi des traumatismes au cours de leur migration. L'absence de services de santé adéquats et de soutien psychosocial expose les rapatriés à une marginalisation accrue et à des crises de santé mentale.

Comme l'a souligné un représentant d'une organisation de la société civile (OSC): « Ils [les rapatriés] ont des besoins médicaux et sanitaires. Ils ont besoin de services psychosociaux. Un processus de rétablissement doit être mis en place pour eux. ». Cette déclaration met en évidence l'urgence d'un accès à des services de santé complets, indispensables au rétablissement des rapatriés.

### ***L'accent mis sur les objectifs de Frontex en matière de droits fondamentaux***

Les organisations de la société civile (OSC) au Nigeria doivent composer avec un environnement complexe, où l'objectif d'augmenter les déportations, soutenu par Frontex, est souvent en contradiction avec les valeurs affichées par l'UE et ses engagements en matière de droits humains. L'accent mis sur les retours accélérés relègue au second plan les droits fondamentaux des migrants, conduisant à des [violations](#). Cette priorité donnée à l'efficacité opérationnelle se fait au détriment des droits humains, moidéalage croissant entre discours et pratiques.

Les considérations humanitaires soulèvent des questions éthiques sur le traitement des migrants tout au long du processus d'expulsion.

Comme l'a souligné un membre d'une OSC:

*« Les personnes qu'elles ramènent ne reçoivent pas un accompagnement adéquat. Ils rapatrient des individus qui ont été emprisonnés... Certains reviennent drogués, d'autres ont perdu la raison. Quelles sont les dispositions prises? Existe-t-il un programme de rétablissement, ou ces personnes sont-elles simplement renvoyées pour mourir? Quel que soit le soutien proposé, il ne sera pas durable... Certains ne le perçoivent même pas comme une aide, car ils ne savent pas quoi en faire. Leur esprit est déjà brisé. C'est ce qui m'inquiète dans ce programme de retour géré par IRARA et Frontex. »*

## **Conclusion**

Les réformes juridiques récentes au sein de l' UE visent à renforcer et à étendre l'implication de Frontex dans l' expulsion et la réintégration. Ce discours met en avant la capacité de Frontex à harmoniser et standardiser les approches à travers l'UE et ses États membres, mais ces évolutions ont des conséquences préoccupantes en Afrique de l'Ouest.

En Gambie, Frontex est venu s'ajouter à un partenariat existant entre Caritas Belgique et Caritas Gambie, complexifiant encore davantage un système d'aide déjà difficile à naviguer pour les rapatriés.

L'accent mis par Frontex sur les outils numériques et la collecte de données risque d' accentuer la logique sécuritaire autour du retour et de la réintégration. De plus, l' augmentation des ressources de l'agence dans ce domaine renforcera encore les déséquilibres de pouvoir, au détriment des organisations locales qui tentent d'échapper à l' instrumentalisation et à l'exploitation.

Au Nigeria, la priorité accordée par Frontex au contrôle des frontières et des migrations affaiblit la capacité du pays à protéger les droits de ses citoyens contraints à l'exil. Par ailleurs, les organisations de la société civile et les rapatriés dénoncent le manque de transparence et l' insuffisance du soutien apporté par Frontex à la réintégration, avec des répercussions négatives sur la santé mentale des rapatriés et de leurs communautés.



## **Expulsions: quand l'« affirmation de soi » et l'« efficacité » riment avec violence et abus**

*L'augmentation des expulsions de l'UE est un objectif politique de longue date. En 2025, une nouvelle loi sur l'« expulsion » devrait être proposée pour remplacer la directive « retour » de 2008. Les documents publiés avec ce bulletin offrent un aperçu des éléments susceptibles d'être inclus dans cette réforme. Les conséquences pour les personnes menacées d'expulsion pourraient être préoccupantes: réduction des « garanties juridiques », renforcement des « obligations » et recours accrue à la « coercition », nouveaux mécanismes facilitant les « expulsions » vers des pays jugés dangereux.*

### **Plus de déportations**

L'amélioration de la coopération et de la coordination de l'UE en matière d'expulsions est un objectif politique poursuivi depuis les années 1990, avec pour but ultime d'augmenter le nombre de personnes expulsées de l'UE.

Au cours des cinq dernières années, plusieurs réformes ont été mises en place pour atteindre cet objectif, notamment l'extension des pouvoirs de Frontex, la création d'un poste de « coordinateur des retours » au sein de la Commission européenne, et la surveillance de la coopération des États non membres de l'UE en matière d'expulsions.

Le non-respect de ces exigences peut entraîner des « sanctions en matière de visa ». Par ailleurs, le MOCADÉM [examine régulièrement les](#) politiques d'expulsion des États tiers, renforçant ainsi la pression exercée sur ces pays.

Plus récemment, la question des « hubs de retour » – qu'il serait plus juste d'appeler des camps d'expulsion – a été mise à l'ordre du jour. Ces propositions, actuellement débattues au sein de la bulle bruxelloise, viennent s'ajouter à une série d'autres mesures révélées dans les documents publiés avec ce bulletin. Certaines de ces propositions pourraient bien être intégrées dans une nouvelle législation visant à remplacer la directive « retour » de 2008.

Alors que la Commission européenne a publié une proposition de révision de la directive « retour » en 2018, les négociations se sont enlisées, poussant la Commission et le Conseil à s'engager dans la rédaction d'un nouveau texte. La présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, [a déclaré que](#) cette proposition sera « l'une des tâches immédiates du commissaire aux affaires intérieures et à la migration ».

Malgré des années d'échec, l'UE semble déterminée à durcir ses politiques d'expulsion, au risque de causer davantage de préjudices à un plus grand nombre de personnes. Pourtant, les documents politiques ne précisent pas ces effets négatifs sur les individus. Au contraire, les récents documents du Conseil ont appelé à des « mesures visant à mettre en place un système de retour efficace » (13 juillet), fondées sur « une politique de retour plus affirmée » (9 septembre), censée améliorer « l'efficacité » (13 septembre).

### **Expulsions: « une priorité absolue »**

La présidence hongroise a pris ses fonctions le 1er juillet et, un peu plus de deux semaines plus tard, un [document](#) destiné à une réunion du groupe de travail du Conseil sur l'intégration, la migration et l'expulsion (IMEX) s'est penché sur les « mesures à prendre pour assurer le bon fonctionnement du système de retour ». L'objectif de la présidence hongroise est que les discussions au sein d'IMEX adoptent une approche plus opérationnelle.

Le document du 18 juillet affirme que l'expulsion (« retour ») est « une priorité absolue », intégrée aux cycles Schengen, y compris le cycle 2024-2025. Le « cycle Schengen » définit le processus d'évaluation du respect par les États membres des lois et politiques relatives à l'espace Schengen.

Externalisation des frontières: Suivi de la politique d'externalisation de l'UE  
Bulletin 4, 25 novembre 2024

Le document met également en avant la nécessité d'une « synergie appropriée » entre « l'obligation de coopération avec les autorités » et « la garantie des droits fondamentaux des personnes ». Il évite que sans cet équilibre, « l'application de la législation est compromise », avec un risque d' « impact sur nos ambitions en matière de dimension extérieure et sur la coopération avec les pays tiers ».

Le document mentionne également le [règlement](#) récemment adopté [sur la procédure de retour aux frontières](#), qui introduit de nouvelles accélérées pour expulser les personnes refusées à l'entrée des frontières. Ce règlement facilite également l'expulsion rapidement des individus considérées comme une menace pour la sécurité, un sujet largement discuté lors de la réunions des groupes de travail du Conseil au cours des derniers mois.

Le document de juillet de la présidence souligne que la position du Conseil sur la proposition de 2018 relative à une directive révisée sur les retours aurait permis de faciliter la détention des personnes considérées comme une menace pour la sécurité et de leur refuser un délai pour un départ volontaire. D'autres mesures pourraient suivre, le document évoquant « la possibilité d'autres dérogations qui pourraient contribuer à un retour plus efficace de ces ressortissants de pays tiers ».

Le document met également en avant une nouvelle obligation légale d'enregistrer les ordres d'expulsion dans la base de données du système d'information Schengen (SIS) à l'échelle de l'UE. Il prévoit également la possibilité d'apposer un « drapeau de sécurité » sur les signaux de personnes considérées comme une « menace pour l'ordre public, la sécurité publique ou la sécurité nationale ».

Les recours contre les décisions de retour ne devraient avoir un effet suspensif que « lorsqu'il existe un risque que le ressortissant de pays tiers concerné soit exposé à un risque réel de mauvais traitement en cas de retour ». En l'absence d'un tel risque avéré, le document stipule que l'effet suspensif ne devrait pas s'appliquer, ce qui augmente le risque de renvoyer une personne en danger.

#### **« Solutions prêtes à l'emploi »**

Dans son [document du 9 septembre](#), la présidence hongroise du Conseil avance plusieurs propositions supplémentaires. Elle considère que les initiatives en cours, telles que la réforme du régime d'asile européen commun, ne suffisent pas à « réduire la charge globale qui pèse sur les États membres ». Face à cette situation, elle appelle à des solutions innovantes qui sortent « des sentiers battus ».

Cette approche inclut des progrès sur la refonte de la directive sur le retour, bloquée depuis 2020 et devrait faire l'objet d'une nouvelle proposition l'année prochaine. La refonte [a été présentée](#) comme une réforme "d'enfermement" en raison de l'augmentation du nombre de motifs de détention précédant les expulsions. Il est peu probable que la nouvelle proposition adopte une approche plus souple. Il est intéressant de noter qu'[un document datant du mois de mars](#) demandait aux délégations des États membres de donner leur avis sur la nécessité pour la législation de l'UE d' « établir des capacités minimales de détention au niveau de l'UE et au niveau national ».

Le taux de retour (rapport entre les expulsions ordonnées et celles effectivement exécutées) est mis en avant pour justifier la nécessité de solutions « hors normes ». En 2023, 484 160 mesures d'éloignement ont été prononcées, mais seulement 91 465 ont été exécutées, soit un taux de 18,9 %. Bien que la présidence hongroise reconnaisse que « l'écart » entre les décisions et les expulsions se réduit, elle affirme qu' « il y a encore une marge importante d'amélioration ».

Les violences et les abus liés au système d'expulsion ne sont pas mentionnés, malgré les [violations des droits humains](#) bien documentées, l'[utilisation abusive de sédatifs](#), les [décès en centres de détention](#) et les pratiques policières discriminatoires visant à appréhender les ressortissants étrangers en vue de leur expulsion. Ces réalités sont ignorées au profit d'affirmations instrumentales et spéculatives, telles que « les États membres continuent de faire face à des difficultés importantes liées aux demandes d'asile déposées dans le seul but d'entraver les retours » et « il est peu probable qu'un grand nombre de migrants arrivant illégalement soient éligibles et remplissent les conditions pour bénéficier d'une protection internationale dans l'UE ».

Le document demande d'élargir la « boîte à outils » d'externalisation de l'UE en y intégrant une « conditionnalité de réadmission dans le cadre du règlement sur le système de préférences généralisées (SPG) ». Cette mesure vise à [utiliser la politique commerciale pour imposer les priorités migratoire de l'UE](#).

Par ailleurs, il appelle à intensifier l'approche « Team Europe » et à renforcer les « partenariats » avec les États non membres de l'UE. Cela revient à encourager des initiatives déjà évoquées comme pertinentes du chantage, tout en offrant de nouvelles incitations aux pays niveaux.

### **Les États membres doivent « améliorer de manière significative les taux de retour ».**

Dans un [document de la présidence distribué le 13 septembre](#) lors d'une réunion du Comité stratégique sur l'immigration, les frontières et l'asile (CSIFA), il est reproché le « blocage » du processus législatif visant à réviser la directive « retour », tout en proposant divers éléments pour un « futur cadre juridique ».

Le document relève une hausse du taux de retour, passant de 15,5 % en 2022 à 18,9 % en 2023, avec des chiffres partiels pour 2024 indiquant une nouvelle augmentation, et réaffirme ainsi « la nécessité pour les États membres d'améliorer de manière significative les taux de retour ». Par ailleurs, les principales nationalités visées par ces mesures d'éloignement – Algérie, Maroc, Turquie, Afghanistan, Syrie et Géorgie – présentent chacune des défis spécifiques en matière de protection.

Le document reprend certaines propositions « innovantes » avancées par la présidence le 9 septembre, notamment la création de camps d'expulsion extraterritoriaux, l'expulsion des personnes considérées comme une menace pour la sécurité, et l'absence d'effet suspensif automatique des recours contre les décisions d'expulsion.

Le document fait ensuite référence aux discussions du COREPER (le [Comité des représentants permanents](#)) en septembre, qui ont abouti à un « large accord » sur la mise à jour du cadre législatif et la volonté de supprimer les obstacles opérationnels liés aux expulsions.

Le document évoque également la non-coopération des ressortissants de pays tiers menacés d'expulsion et les moyens de traiter les demandes d'asile perçues comme de simples tentatives d'obstruction à l'éloignement. Certains États membres soutiennent l'idée de permettre à Frontex de faciliter les retours « de pays tiers vers des pays tiers ». Cette proposition, initialement incluse dans le règlement Frontex de 2019, avait cependant été [retirée sous la pression des députés européens](#).

Le document souligne que les « solutions innovantes » visant à augmenter les déportations doivent être « juridiquement, opérationnellement et diplomatiquement saines ». Cependant, si cela implique une conformité et une cohérence juridique, rien ne garantit que les garanties juridiques existantes ne seront pas édulcorées ou supprimées.

Par exemple, le document qualifie le principe de non-refoulement d'« indispensable », précisant qu'il doit être « pris en compte et examiné tout au long de la procédure de retour ». Cependant, il reconnaît ensuite que le fait que de nombreux pays de destination des expulsions soient classés comme dangereux constituent un « défi commun », rendant ces expulsions impossibles.

Les efforts pour contourner cet obstacle incluent la recherche de solutions individuelles, telles que « l'encouragement et le soutien des retours volontaires », la prise en compte des aspects clés du « retour durable », et le recours au soutien d'organisations internationales, comme le HCR. Le document évoque également la possibilité de coopération avec des « autorités non reconnues de certains pays tiers », bien que cela soulève des « implications politiques plus larges », qui ne sont pas détaillées.

Le principe de non-refoulement est présenté comme un « défi » principalement en ce qui concerne l'expulsion d'individus comme une menace pour la sécurité. Cette question semble être une priorité majeure pour les États membres de l'UE. Reste à savoir si cette présomption d'urgence à éliminer les « menaces » pour l'UE servira à fragiliser plus largement le principe de non-refoulement.

### **Suivre le schéma directeur**

La présidence hongroise s'inscrit, sans surprise, dans la continuité du schéma directeur des retours établi par ses antérieurs, avec un accent particulier sur l'expansion de la détention, la création de camps de déportation extraterritoriales et l'affaiblissement des garanties juridiques. L'objectif semble être de préparer le terrain pour une prochaine proposition de la Commission sur une nouvelle loi sur la déportation, encore plus restrictive pour les individus concernés. Les documents révèlent également une tendance préoccupante à considérer les personnes originaires de pays majoritairement musulmans, notamment la Syrie et l'Afghanistan, comme des menaces inhérentes à la sécurité et à l'ordre public. Cette approche s'accompagne d'une volonté de fragiliser les protections contre le non-refoulement et de réduire l'examen des demandes d'asile et des recours, en s'appuyant sur des présomptions quant à leur caractère supposé instrumental.

## **À propos de ce bulletin**

Ce projet, mené par *Statewatch et migration-control.info*, avec le soutien de *Brot für die Welt, Misereor, medico international et Pro Asyl*, vise à révéler les politiques, plans et pratiques d'externalisation de l'UE. Il met en lumière leur impact sur les droits des personnes en déplacement, ainsi que sur les normes démocratiques, la transparence et la responsabilité. Le projet lutte contre le manque d'information du public en publiant des documents clés de l'UE, en particulier ceux produits ou discutés par le Conseil de l'UE. Il répond également à l'excès d'informations dispersées issues des différentes institutions de l'UE, groupes de travail et gouvernements nationaux en résumant les évolutions thématiques et régionales et en analysant en profondeur les enjeux clés.